

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
ARRONDISSEMENT DE TULLE - CANTON DE NAVES
COMMUNE DE CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil quinze, le quinze décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. LABBAT Jean-François, Maire, comme suite à convocation en date du 4 décembre 2015.

Présents : Mrs JF. LABBAT, J. FAURIE, D. ALVES, D. COMBES, D. GAUDEMER, JP. VIALANEIX et Mmes C. MONS, D. RIQUET, MP. BARBAZANGE, C. CHAZALNOEL, C. DUBECH, M. DUMOND, N. PESCHEL, A. SOULARUE.

Absent : M. MARTINIE a donné procuration à M. DUMOND

Mme BARBAZANGE a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

1. TARIFS 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs pour 2016 selon le tableau en annexe. Ils seront effectifs à compter du 1^{er} Janvier 2016.

EAU

Abonnement :	61.00 €
Consommation :	1.12 €

TRAVAUX EAU

Branchement eau potable longueur maximum 25m - diam. 25 :	700.00 €
Branchement eau potable longueur maximum 25m - diam. 32 :	750.00 €
Revêtement :	18 €/ m ²
Mètres supplémentaires sans traversée de route :	10.00 €
Mètres supplémentaires avec traversée de route :	12.00 €
Supplément pour tranchée sur rocher en décimètre par mètre.	4 €/ dm / m
Traversée de route par fonçage conformément au devis.	80 € le mètre linéaire, selon devis
Déplacement de compteur conformément au devis.	500 € minimum, selon devis
Forfait déplacement agent sur demande spécifique de l'utilisateur et hors relevé de compteur.	30.00 €
Remplacement compteur gelé / installation d'un compteur (sans travaux) / réouverture d'abonnement et de compte.	200.00 €
Installation supplémentaire d'un compteur : le 1er	150.00 €

Installation supplémentaire d'un compteur : le 2ème	75.00 €
Installation supplémentaire d'un compteur : le 3ème, 4ème,...	75.00 €
Clôture d'abonnement et de compte, compris dépose compteur et fermeture.	75.00 €

ASSAINISSEMENT

Abonnement :	71.00 €
Consommation :	1.09 €

TRAVAUX ASSAINISSEMENT

Branchement assainissement longueur maximum 15 m :	700.00 €
Revêtement :	18 €/ m ²
Mètres supplémentaires sans traversée de route :	20.00 €
Mètres supplémentaires avec traversée de route :	25.00 €
Supplément pour tranchée sur rocher en décimètre par mètre	4 € / dm / m

CAMPING

Adulte :	2.65 €
Enfant de -de 7 ans :	1.70 €
Emplacement (tente ou caravane) :	2.50 €
Véhicule :	1.40 €
Electricité (5 ampères) :	2.50 €
Le Stop-accueil Camping-car :	8.50 €

MOBIL-HOMES

Location la semaine hors saison :	200.00 €
Location la semaine juillet-août :	300.00 €
Journée complémentaire hors saison	30.00 €
Journée complémentaire Juillet/Août	45.00 €
Week-end hors saison	100.00 €

**Caution : 150 €- Tarif chauffage supplémentaire : 50 €/ semaine
du 1^{er} Octobre au 30 Avril compris**

**Caution : 150 €- Tarif chauffage supplémentaire : 25 €/ week-end
du 1^{er} Octobre au 30 Avril compris**

GITE

Juillet - Août (semaine)	280.00 €
Basse saison (hors périodes vacances scolaires) (semaine)	190.00 €
Moyenne saison (en périodes vacances scolaires) (semaine)	200.00 €
Location week-end (hors Juillet Août)	60.00 €
Location au mois	400 € + 150 € (électricité+ chauffage)

Caution : 150 €- Tarif chauffage supplémentaire : 50 €/ semaine

du 1^{er} Octobre au 30 Avril compris
Caution : 150 €- Tarif chauffage supplémentaire : 25 €/ week-end
du 1^{er} Octobre au 30 Avril compris

PISCINE

Tarifs à la journée :

Enfant de 0 à 5 ans révolus :	gratuit
Enfant de 6 à 13 ans révolus :	1.70 €
Adulte :	2.60 €
Après 18H :	demi-tarif
Journées d'activités :	1.30 €

Abonnements :

Enfant de 6 à 13 ans révolus :

10 séances :	15.00 €
--------------	---------

Adultes :

10 séances :	23.00 €
--------------	---------

Autres :

Ecole de Corrèze :	gratuit
Collège de Corrèze :	gratuit
Scolaire hors commune :	1 €/enfant
Colonie et centre de loisirs (à partir de 8 enfants) :	1 €/enfant
Accompagnateur :	gratuit
Centre de loisirs cantonal (Les Môm'édières)	gratuit
Hôpital de jour séquentiel (HDJS)	gratuit

SALLES POLYVALENTES

Pour toute location de salle, des arrhes d'une somme de 50 € seront demandés pour valider la réservation.

Pour les associations, une caution de réservation de 50.00 € sera demandée.

Une caution de 300 € devra être versée pour toute location de la salle polyvalente, y compris par les associations, ainsi qu'une attestation d'assurance à responsabilité civile.

LOCATION SALLE POLYVALENTE DE LA MAIRIE

Forfait week-end :

Forfait week-end pour traiteurs et particuliers extérieurs à Corrèze :	275.00 €
Forfait week-end pour traiteurs et particuliers de Corrèze : (du vendredi après-midi au dimanche soir)	205.00 €

Hors forfait - Journée :

Location à traiteurs ou particuliers extérieurs à Corrèze :	185.00 €
Location à traiteurs ou particuliers de Corrèze :	140.00 €
Associations de CORREZE ou caritatives (santé, emploi, alimentaire, social)	gratuit

Le caractère caritatif sera laissé à l'appréciation du Maire en cas de doute

LOCATION SALLE POLYVALENTE DU CENTRE CULTUREL

Pour particuliers et associations extérieurs à Corrèze :

1 journée :	185.00 €
Forfait week-end : (du vendredi après-midi au dimanche soir)	275.00 €
1 semaine	350.00 €

Pour particuliers de Corrèze :

1 journée :	140.00 €
Forfait week-end : (du vendredi après-midi au dimanche soir)	205.00 €
1 semaine	250.00 €

Associations de Corrèze - AVRIL A OCTOBRE :

Location ponctuelle d'une journée :	gratuit
Location en continue : pour 2 périodes de 3 semaines maximum par an dont une seule période estivale :	gratuit
Période supplémentaire :	100 €/ semaine

LOCATION SALLE DU CAMPING

Forfait chauffage OBLIGATOIRE pour toute location du 1^{er} Octobre au 30 Avril inclus

Forfait week-end :

Forfait week-end pour traiteurs et particuliers extérieurs à CORREZE :	220.00 €
Forfait week-end pour traiteurs et particuliers de CORREZE : (du vendredi après-midi au dimanche soir)	150.00 €
Associations de CORREZE	gratuit

Hors forfait : (la journée)

Location à traiteurs ou particuliers extérieurs à CORREZE :	150.00 €
Location à traiteurs ou particuliers de CORREZE :	100.00 €
Associations de CORREZE	gratuit

Majoration pour location hivernale du 1er Octobre au 30 Avril inclus

Majoration chauffage y compris pour les associations	+ 200 €
--	---------

CIMETIERE

DROITS D'INHUMATION

Ouverture de caveau :	92.00 €
Creusement de fosse :	125.00 €
Enlèvement de dalle :	92.00 €
Réduction de corps :	86.00 €
Réduction de chaque corps suivant :	47.00 €

COLUMBARIUM

La case pour 30 ans :	420.00 €
Le renouvellement pour 30 ans :	210.00 €
Dispersion cendres jardin du souvenir :	30.00 €

CONCESSIONS CIMETIERE

Concession 3,75 m ² pour 30 ans	420.00 €
Concession 6,25 m ² pour 30 ans	620.00 €
Renouvellement concession 3,75 m ² pour 30 ans	210.00 €
Renouvellement concession 6,25 m ² pour 30 ans	310.00 €

Les ventes des concessions au cimetière seront imputées sur le Budget Cimetière.

DIVERS

LOCATION COMPTEUR ELECTRIQUE

En cas de régularité : 1 fois par semaine :	15.50 € / mois
Forfait journalier :	8.00 €

Association : gratuit (y compris quand la manifestation est organisée par une association et quand la Commune n'intervient pas pour le droit de place)

DROIT DE PLACE

le mètre linéaire occupé	0.60 €
--------------------------	--------

LOCATION CHAPITEAU

Associations de Corrèze :	gratuit
Autres – Forfait week-end :	400.00 €
journée supplémentaire :	50.00 €

Une caution de 1 000 € doit être versée pour toute location du chapiteau, ainsi qu'une attestation à responsabilité civile.

GARDERIE

Jour de classe :	1.65 € forfait
Demi-journée si nécessaire :	4.30 €
Journée entière (repas non compris) si nécessaire	7.70 €

TABLES - CHAISES

Table :	2.50 €
Chaise :	0.50 €
Banc :	0.70 €

GYMNASE

Location :	Pas de location
------------	-----------------

PHOTOCOPIES

A4	0.40 €
A3	0.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider les tarifs présentés ci-dessus, et dans les conditions énoncées.

2. REVERSEMENT DES FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT LIES A LA RESTRICTION DE L'USAGE DE L'EAU DU BUDGET EAU VERS LE BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un courrier relatif à la restriction de l'usage de l'eau a été adressé à tous les abonnés durant l'été. Cet envoi a généré des frais supplémentaires en matière d'affranchissement. Il est proposé de reverser le montant de ces dépenses, estimé à 500 €, du budget Eau vers le budget Commune.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de reverser le montant de l'affranchissement lié à la restriction d'eau,
- dit que la somme de 500 € sera versée par le budget Eau sur le budget Commune,
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les écritures nécessaires.

3. CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL - ANNEE 2016

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Les garanties souscrites sont : décès, maladie ou accident de vie privée, maternité, adoption, paternité, accident ou maladie imputable au service ou maladies professionnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition de la C.N.P. et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1er janvier 2016 et pour une durée de un an,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat d'assurance avec la C.N.P.

4. REFACTURATION DES FRAIS DE LOCATION ET MAINTENANCE DU PHOTOCOPIEUR ET DES ORDINATEURS DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le prestataire de location du photocopieur a changé et que celui-ci s'est engagé, dans son offre, à rembourser jusqu'à son terme, les frais de location et de maintenance de l'ancien photocopieur et des anciens ordinateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de refacturer les prestations de maintenance et de location de l'ancien photocopieur et des anciens ordinateurs au nouveau prestataire : EUROLAND,
- charge Monsieur le Maire de signer tous documents s'y rapportant.

5. TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN PARKING ET D'UNE LIAISON PIETONNE A LA CROIX FERREE - MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner l'entreprise EUROVIA pour réaliser les travaux d'aménagement d'un parking et d'une liaison piétonne à la Croix Ferrée. Les travaux s'échelonnent sur deux tranches, avec une tranche ferme pour 66 960.50 € HT et une tranche conditionnelle pour 15 923.50 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- désigne la société EUROVIA pour réaliser les travaux d'aménagement d'un parking et d'une liaison piétonne à la Croix Ferrée,
- dit que ces travaux seront réalisés en deux tranches dont une tranche ferme pour un montant de 66 960.50 € HT et une tranche conditionnelle pour un montant de 15 923.50 € HT, portant ainsi le montant total du marché à 82 884.00 € HT,
- dit que les montants sont prévus au Budget,
- charge Monsieur le Maire de signer tous documents s'y rapportant.

Les travaux devraient être réalisés en début d'année 2016.

6. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DU COLLEGE POUR DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une convention avec le Collège afin de bénéficier de la mise à disposition d'une salle pour des activités périscolaires. Il précise qu'il s'agit notamment que l'activité scolaire concernée est une approche de l'occitan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve les termes de cette convention avec le collège,
- remercie Monsieur le Principal d'accepter cette mise à disposition,
- charge Monsieur le Maire de signer et de faire appliquer ladite convention.

7. CONVENTION DE GESTION DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir les modalités de gestion du contrat d'assurance qui vient d'être conclu avec la CNP pour les risques statutaires du personnel.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze peut assurer cette gestion dans le cadre des missions facultatives que les collectivités qui lui sont affiliées peuvent lui confier en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de demander au Centre de Gestion d'assurer cette mission et de l'autoriser à signer avec cet établissement la convention qui en régit les modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de demander au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze d'assurer la gestion du contrat d'assurance conclu avec la CNP pour la couverture des risques statutaires du personnel selon les modalités pratiques et financières décrites par convention,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de gestion avec le CDG de la Corrèze qui se renouvellera chaque année par tacite reconduction pour la même durée que le contrat d'assurance CNP.

Affaires diverses :

- Monsieur le Maire distribue le rapport sur le prix et la qualité de l'eau du Syndicat de La Montane.
Il précise que les tarifs bougent peu. Une étude pour l'amélioration des ressources en eau avec alimentation par la Vézère (soit par les viaducs, soit par le château d'eau de Tulle) est en cours.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les vœux de Tulle Agglo se dérouleront au gymnase de CORREZE, le 15 janvier 2016. Les utilisateurs du gymnase ont été avertis que celui-ci ne serait pas utilisable les 15, 16 et 17 janvier 2016 ainsi que le 18 janvier 2016 matin.